



ARRÊT NUITÉE VR

TRANQUILITÉ, ENGAGEMENT ET RESPECT

Bienvenue chez nous !

Port-Cartier vous accueille à bras ouverts. Nous vous demandons seulement de faire en sorte que votre visite soit agréable pour tout le monde; pour vous, comme pour nous.

Voici donc quelques règles facilitantes qui feront de votre court séjour, une expérience plaisante :

Règle #1

Ces sites sont **gratuits** pour les **VR autonomes**, **ce qui signifie** que notre profit repose entièrement sur votre engagement à encourager les commerces locaux, à respecter vos hôtes et à promouvoir nos magnifiques attraits!

Règle #3

Ces sites sont **spécialement** pour les **VR autonomes**; **ce qui signifie** que nous avons répertorié pour vous nos plus beaux coins afin de vous prévaloir d'un emplacement de choix au cœur de notre ville. Arpentez celle-ci comme bon vous semble et profitez de ses multiples attraits! Tout est à proximité, il ne vous reste qu'à ouvrir vos yeux et votre cœur à toutes ses splendeurs!

Règle #2

Ces sites sont **uniquement** pour les **VR autonomes** d'un **maximum 30 pieds de longueur**; **ce qui signifie** que vous ne pouvez pas vous comporter comme des campeurs.

Sous peine d'amende, il est donc interdit de :

- Cuisiner à l'extérieur;
- Dresser une tente/cuisinette;
- Ouvrir un auvent;
- Étendre du linge;
- Utiliser une génératrice;
- Faire un feu;
- Circuler sur le site avec toute boisson alcoolisée;
- Évacuer des eaux usées;
- Déranger l'ordre et la tranquillité.

Bon séjour !



ARRÊT NUITÉE VR

TRANQUILITÉ, ENGAGEMENT ET RESPECT

Emplacements répertoriés
juin à septembre



Parc du Barrage des Pionniers

Rue Du Barrage - Port-Cartier
Cul-de-sac



Centre d'interprétation de l'histoire

45, Portage-des-Mousses - Port-Cartier
Stationnement (contribution volontaire)



Musée Louis-Langlois

Rue Mgr-Labrie - Port-Cartier (secteur Pointe-aux-Anglais)
Accès plage



Infrastructures municipales et scolaires

Il est **interdit** de stationner dans les espaces dédiés aux services des citoyens (complexe récréatif, écoles, etc.)



Espaces publics

Il est **interdit** de stationner dans les espaces reliés à nos attraits locaux (plage, sentiers, etc.)

Merci de votre considération pour vos hôtes.



ARRÊT NUITÉE VR

TRANQUILITÉ, ENGAGEMENT ET RESPECT

Description des emplacements

2

Parc du Barrage des Pionniers

Rue Du Barrage - Port-Cartier

Cul-de sac asphalté ; résidentiel ; poubelles et tables de pique-nique à proximité

Longueur maximum : **24 pieds**

7/7 jours ; heures d'arrivée et de départ : 16h

2

Centre d'interprétation de l'histoire

45, Portage-des-Mousses - Port-Cartier

Stationnement de gravier ; établissement touristique ; facilité d'accès

Longueur maximum : **30 pieds**

7/7 jours ; heure d'arrivée : avant 22h - heure de départ : 24h/24

2

Musée Louis-Langlois

Rue Mgr-Labrie - Port-Cartier (secteur Pointe-aux-Anglais)

Stationnement de gravier ; poubelles et tables de pique-nique ; chaises

Adirondack ; toilette chimique ; aire de jeux pour enfants ; accès à la plage

Longueur maximum : **24 pieds**

7/7 jours ; heures d'arrivée et de départ : 16h

Ces emplacements sont situés à proximité de résidences ;
l'utilisation de génératrice est strictement interdite.

Tout comportement jugé perturbateur peut être réprimandé.